



**A.U.P.P.D**  
**Association des Usagers du Port de**  
**Plaisance de Dieppe**

AUPPD-Port de Dieppe-Plaisance, 24 quai du carénage CS 40213 76201  
DIEPPE CEDEX

*Affiliée à la FNPP*

**PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DE BUREAU du**

05 juillet 2019

**Sont présents :**

Philippe SAJOT	président
Dominique GUILLEMETTE	secrétaire
Serge TROTEL	trésorier
Patrick MARCASSIN	trésorier adjoint

**Absents excusés :**

Jean-Pierre CONTIN	Membre
Philippe FERMENT	Membre

La réunion a lieu dans notre nouveau local et s'ouvre à 18 heures.

Avant de commencer l'ordre du jour, nous avons décidé que Mr Jean-Luc RECHSTEINER ne fera plus parti du bureau et de nos adhérents car celui-ci ne s'est pas acquitté de sa cotisation. Un mail lui sera envoyé afin de lui signifier cette décision.

Notre président nous annonce que Mr JADAUD nous remercie du cadeau que nous lui avons fait.

- Approbation du compte-rendu du 24 mai

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

- Partie de pêche

Serge nous fait part du déroulement de cette partie de pêche. Il s'est présenté entre 8 heures 30 et plus de 9 heures à la dunette. N'ayant vu personne il est allé au point de pêche en appelant d'éventuels participants sur le canal 72. A 10 heures 30 toujours personne ! La météo de ce jour était clémente jusqu'en début d'après midi .

Mais nous ne restons pas sur un échec car il est prévu une autre partie de pêche en octobre ( le samedi 12, coefficient : 78) .

Afin de mieux organiser cette sortie, il sera demandé à nos adhérents de répondre à la convocation par un accusé de réception.

- **Propos du Député Sébastien JUMEL**

Le député Mr JUMEL a fait une proposition de loi visant à imposer une nouvelle taxe au profit de la SNSM. 5 euros pour un petit bateau et 30 pour les plus gros. « Ce serait une bouffée d'oxygène » pour financer la SNSM affirme-t-il !

Pourquoi cela ne concernerait-il que les plaisanciers et non pas l'ensemble des bateaux ?

Il semble que déjà beaucoup de plaisanciers donnent. A l'inverse d'une donation, une taxe ne donne pas droit à une réduction d'impôt. Nous allons amasser tous les arguments afin de répondre le plus justement à Mr Sébastien JUMEL.

Si je prends mon cas ( excusez-moi ) je ne serais taxé qu'à hauteur de 10 euros et La SNSM perdrait environ 70 euros. En effet, si un tel texte est adopté, il est probable que je ne sois plus donateur .

- **Proposition de la SNSM**

Serge a contacté la SNSM. Il envisage un contact avec nos adhérents afin de discuter de différents sujets : adopter les bons gestes, assurance, et bien d'autres choses.

Serge souhaite développer d'avantages de contacts auprès d'autres instances pour des informations utiles.( gendarmerie, affaires maritimes, etc. ). Il aimerait également ouvrir des ateliers tel que matelotage, sécurité, suivi de la météo, règle des manœuvres portuaires etc...

Patrick s'est montré septique car il nous explique que des programmes identiques ont été lancés dans les années passées et que malheureusement la participation de nos adhérents reste faible voir très faible !

-Mais il faut persévérer! affirme Serge.

- **Questions diverses.**

Dominique a eu un contact avec le président de la SNSM et celui-ci nous explique qu'il dénonce le projet de faire de l'associatif par l'AUPPD.

- D'une part, cela n'est pas inscrit dans notre statut.

- D'autre part, nous ne possédons aucun agrément pour exercer ces activités auquel cas nous nous exposerions à d'éventuelles poursuites en cas de problèmes.

« Ce n'est pas votre vocation, il y a des sujet à traiter qui vous concerne » martèle-t-il.

La décision du bureau a été de prendre du recul et de s'informer d'avantage sur nos responsabilités.

Dominique s'étonne du manque de réponses aux diverses questions que l'on a soumises à Mme FOUCHAULT. La restructuration de port de Normandie n'arrange pas, pour l'instant, ces échanges.

Pas d'autres questions, nous clôturons la séance.

Prochaine réunion prévue en septembre. La date et l'heure vous seront communiquées ultérieurement.

Fin de la séance vers 20 heures.

0-0-0-0-0